

L'an deux mille vingt et un, le 8 novembre, le conseil Municipal dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

Etaient présents :

Christian PICARD / Jean-Luc SAUVAGE / Philippe DELAPORTE / Delphine LUPART / Gérard LEPERE / Romuald BOUTELEUX / Christophe RINGARD / Michel SAROT / Alexandre DEMONCHY / Stéphanie LAURENT

Etaient absents(es) : Virginie VALLIENNE / Caroline LAUMON / Mickaël JACQUART / Philippe POUPART / Christophe SERGENT

Pouvoir : Virginie VALLIENNE donne pouvoir à Stéphanie LAURENT
Philippe POUPART donne pouvoir à Romuald BOUTELEUX

Secrétaire de séance : LUPART Delphine

Ouverture de séance à 19H00

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des Comptes rendus du C.M. du 4 octobre 2021 et du C.M exceptionnel du 12 octobre 2021
- Délibérations :
 - ✓ Suite au rapport 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) : délibération sur la compétence des équipements culturel et sportif, sur la compétence mobilité, sur la fixation des montants de l'enveloppe fiscale pris en compte dans le calcul des attributions de compensation, sur la compétence Tiers Lieu Numérique, sur la compétence Voirie, sur la compétence ZAE (Zone d'Activité Economique), soit 6 délibérations
 - ✓ Pour baptiser un endroit (comme la place de l'Eglise ou le parking) au nom de Monsieur Jean (et/ou Albert) GILBERT (frères), mort pour la France : proposition d'un administré,
 - ✓ Pour prendre une décision modificative concernant le budget 2021 (afin de pouvoir régler les dépenses de voirie évoquées lors du précédent conseil),
- Réorganisation du travail de l'employé communal,
- Point sur la visite du 3 novembre de l'ACFI (Agent chargé de la Fonction d'inspection) du Centre de gestion (suite au renouvellement de la convention signée en juillet dernier)
- Mise en place des entretiens annuels des agents,
- Rencontre prévue le 10 novembre avec Monsieur DUPUIS, Chef de l'agence routière Est concernant les problèmes de circulation sur la RD1029
- Point sur les actions mises en place concernant les dépôts sauvages,
- Informations et Questions diverses

Approbation des Comptes rendus du C.M. du 4 octobre et du 12 octobre 2021

Approbation à l'unanimité du compte rendu.

Délibération suite au rapport de la C.L.E.C.T.

Suite au rapport 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) qui s'est réunie le 27 septembre 2021, le conseil municipal est amené à délibérer sur :

- la compétence des équipements culturel et sportif,
- la compétence mobilité,
- la fixation des montants de l'enveloppe fiscale pris en compte dans le calcul des attributions de compensation,
- la compétence Tiers Lieu Numérique,
- la compétence Voirie,
- la compétence ZAE (Zone d'Activité Economique).

Monsieur le Maire et Monsieur SAUVAGE transmettent au Conseil municipal les données nécessaires à une prise de décision en rappelant que le rapport 2021 de la CLECT contenant toutes les informations et tous les chiffres, a été envoyé en amont à chaque conseiller.

Concernant les délibérations à prendre et citées ci-dessus, seule la compétence Voirie et la fixation des montants de l'enveloppe fiscale pris en compte dans le calcul des attributions de compensation, comportent des données chiffrées.

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

Monsieur SAUVAGE donne diverses informations :

- Le fonctionnement des accords-cadres. En résumé, 1 euro versé par les communes, 1 euro versé par la CCHS.
- Il est question que le fauchage extra muros soit à la charge de la CCHS
- Le « Tiers lieu numérique » a vu le jour à Péronne. Il est ouvert à tous les habitants des communes appartenant à la CCHS. On y trouve la mise à disposition de plusieurs matériels comme des brodeuses, des imprimantes 3 D. C'est également un espace de coworking, un lieu de formation, un accès à du matériel de reproduction.
L'adhésion annuelle est de 15 euros avec des tarifs intéressants pour accéder, par exemple, à des impressions à fort tirage.
Ce projet correspond à la volonté de développer le numérique dans le secteur.

Délibération pour baptiser un endroit (comme la place de l'Eglise ou le parking) au nom de Monsieur Jean (et/ou Albert) GILBERT (frères), mort pour la France : proposition d'un administré

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée délibérante la demande d'un administré : baptiser un endroit dans la commune au nom de Jean GILBERT.

Après recherche, il s'avère que le frère de Monsieur Jean GILBERT, Albert, est aussi mort pour la France. Monsieur Picard décrit le parcours des deux frères.

Une proposition est faite pour choisir « la place » du parking, mais installer la plaque quelque part dans la montée de la mairie au niveau du panneau d'affichage ou de la boîte aux lettres par exemple.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité que le nom des frères Jean et Albert GILBERT soit choisi.

La décision de l'emplacement exact de la plaque sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, ainsi que le choix du matériau. Ce sera l'Espace Jean et Albert GILBERT.

Vote à l'unanimité

Délibération pour prendre une décision modificative concernant le budget 2021 (afin de pouvoir régler les dépenses de voirie évoquées lors du précédent conseil),

Monsieur Le Maire laisse la parole à la secrétaire de mairie qui expose à l'assemblée délibérante les données chiffrées nécessaires à une prise de décision en rappelant les dépenses de voirie concernées.

Sur proposition du Maire,

Après vote et délibération, le Conseil Municipal décide les modifications budgétaires suivantes au budget 2021 :

Le budget est voté au Chapitre.

Chapitre 21 – DI : - 82 000 €

Chapitre 204 – DI : + 82 000 €

Un montant restant dû de 356 405.70 € (concernant des « travaux neufs » 2019 et une délégation de maîtrise d'ouvrage 2018) pourra ainsi être réglé sur le budget 2021.

Il reste une somme de 53 340.50 € concernant des « travaux neufs » 2018 qui sera budgétée sur 2022 ainsi que des travaux complémentaires à cette tranche de travaux mais dont le montant n'est pas encore connu.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Réorganisation du travail de l'employé communal

Suite à des différends entre Monsieur le Maire et l'employé communal, une réorganisation de son travail a été mise en place.

Depuis une quinzaine de jour, Monsieur PICARD communique avec Monsieur SAUVAGE sur la liste des tâches. Bien sûr les conseillers peuvent également remonter les informations sur les travaux à faire dans la commune.

L'employé communal réclamant un cadre légal de travail (pour savoir ce qu'il peut faire, pas faire...), la mairie a décidé de « relancer » la demande du passage de l'ACFI (prévu dans le cadre du renouvellement de la convention pour assurer la fonction d'inspection en santé et sécurité, acté par délibération du conseil municipal d'avril et signature de la convention en juillet suite à son envoi par le CDG).

D'où le point suivant

Point sur la visite du 3 novembre de l'ACFI (Agent chargé de la Fonction d'inspection) du Centre de gestion (suite au renouvellement de la convention signée en juillet dernier)

Lors de cette venue, un audit a été réalisé avec la visite des différents locaux et espaces de travail.

L'ACFI a relevé quelques « manquements » mais rien de grave : manque le Document Unique, le registre de signalement, d'entretien du matériel, fiches FDS (fiche de données sécurité).

Il n'existe pas de CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) au sein de la mairie. La commune sollicite le CDG pour ces missions.

Il existe une réglementation en matière de travail en hauteur (utilisation d'escabeau, de garde-corps, de plateforme sécurisée, d'échafaudage etc.), de conduite d'engins motorisés...

Ces sujets feront en partie l'objet du rapport que l'ACFI va faire parvenir à la mairie.

Dans le contexte actuel, les travaux sur la nationale ont été faits par une entreprise extérieure.

Pour information, l'agent communal est titulaire du CERTIFYTO. Il peut donc acheter et utiliser les produits en question. Il a également suivi une formation « Habilitation électrique ».

La formation S.S.T. (Sauveteur Secouriste du Travail) de l'agent communal et de la secrétaire de mairie est prévue (pour cette dernière, selon la date, seul un recyclage sera nécessaire car elle a déjà suivi cette formation avant sa prise de poste dans la commune).

Il faut obligatoirement un agent de prévention au sein de la commune. Le contrôleur a demandé à l'agent communal si cela l'intéressait. La réponse étant « Oui », il est prévu qu'il suive la formation qui dure 5 jours.

La référente DUERP sera Madame LOUIS (ayant déjà suivi différentes formations en matière de sécurité au travail dans ses précédentes fonctions professionnelles, notamment avec la CARSAT).

Mais pour le moment, compte tenu de sa charge de travail, Monsieur SAUVAGE va gérer le dossier.

L'entretien des tenues de travail de l'agent est en cours de réflexion. Pour le moment, il n'y a pas de machine à laver au sein de la commune. La possibilité de faire appel à une blanchisserie extérieure n'est pas exclue. Ce sujet est à l'étude.

Le principal avantage de cette visite avancée aura été de « mettre les choses à plat ».

La mise en place des fiches de remises des EPI (Equipement de protection individuelle) par Monsieur SAUVAGE a été validé par l'ACFI. Il faudra juste ajouter les tenues réfléchissantes.

Mise en place des entretiens annuels des agents

Monsieur PICARD explique qu'il faut mettre en place ces entretiens.

Madame LAURENT précise qu'une délibération a été prise en 2019 concernant la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Ce régime indemnitaire regroupe l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et le CIA (complément indemnitaire annuel).

Après les recherches effectuées par la secrétaire de mairie, il faut revoir l'attribution du RIFSEEP notamment le CIA, ce complément étant lié à l'entretien annuel.

L'agent communal sera donc reçu par Monsieur SAUVAGE, l'adjointe de l'agence postale par Monsieur Le Maire et la secrétaire de mairie sera reçue ultérieurement par Madame LAURENT (car il faut un an de service).

Rencontre prévue le 10 novembre avec Monsieur DUPUIS, Chef de l'agence routière Est concernant les problèmes de circulation sur la RD1029

Pour information, cette rencontre est reportée au 17 novembre.

Madame LAURENT explique que contrairement à ce qu'il avait été dit précédemment, le maire a la compétence pour mettre en place des équipements pour sécuriser la commune.

Il existe la possibilité d'installer des feux « récompenses » mais attention, l'installation de ralentisseur n'est pas autorisée.

Un contrôle de la vitesse (relevé de vitesse V 85) et de la fréquentation de la nationale va être mis en place.

L'agence routière recommandera à la mairie des entreprises sérieuses pour s'équiper avec du matériel réglementaire et subventionnable avec les amendes de police par exemple.

Informations diverses

Monsieur SAUVAGE résume l'entretien avec le Lieutenant BOUTON de la Brigade d'Amiens.

Ils ont échangé sur les dépôts sauvages, problème récurrent dans la commune, avec une visite des sites. Il en ressort ce qui suit :

- Proposition de pose de panneau rappelant la réglementation,
- Caméra de chasse autorisée même si cela filme les parcelles agricoles avoisinantes (il faut juste l'autorisation des propriétaires des terres).
- La gendarmerie peut conseiller sur l'achat de matériel.

La sous-préfecture peut aider à financer l'achat de divers équipements.

La population est encouragée à faire des signalements en cas de découverte de ces dépôts sauvages.

Des patrouilles de gendarmerie vont être renforcées dans le secteur.

Monsieur Picard fait un point sur les travaux des sanitaires de l'école :

- Nouveau plan : diminution du nombre de toilettes (en trop grand nombre), déplacement d'un lavabo (suite à la demande de la professeure des écoles concernée),
- Dalle coulée en attente de montage des murs,

Les sanitaires avancent plus vite que les travaux de la garderie pour laquelle la menuiserie ne sera livrée que fin novembre.

Un recensement de toute la voirie communale est demandé pour étudier le bénéfice ou non de la DGF (dotation globale de fonctionnement).

Retour sur la Visio concernant la fibre : l'adressage de toutes les habitations est à faire.

Point sur les problèmes de la MAM (mauvaise hauteur des plans de travail, EPDM c'est-à-dire le revêtement souple dans la cour) fait par Madame LAURENT en l'absence de Madame VALIENNE.

Pour finir, Monsieur Le Maire évoque le problème de sol d'une salle de stockage au 1^{er} étage de la mairie : le plancher est totalement détérioré. L'accès à cette pièce est donc interdit pour des raisons de sécurité.

Il va donc falloir le refaire en totalité et faire tomber les plafonds se trouvant en dessous et correspondant à la salle de « repas » du personnel communal. Des devis sont en cours.

Questions et informations diverses

JL SAUVAGE :

Pourrions-nous étudier la possibilité d'installer un toit afin de couvrir la terrasse de la salle polyvalente ? En effet, les fumeurs doivent évidemment sortir de la salle polyvalente pour fumer. Le problème est que le sol est hyper glissant sur la terrasse et peut être à l'origine de chute.

S. LAURENT :

Retour sur la réunion CCAS : le renouvellement de l'attribution des bons d'achats pour les aînés et pour les personnes ayant de faibles revenus a été décidé.

Une commande de nouvelles décorations de Noël a été faite compte tenu de promotion.

Concernant les fermages, les montants nécessaires pour le calcul ont été obtenus. Les titres vont donc pouvoir être faits. Un nouveau bail pour Monsieur DELATTRE sera rédigé.

Un travail entre le CCAS et la commission « Festivités » va être entrepris afin d'organiser des rencontres en 2022 pour les personnes isolées. Nous espérons que cela pourra créer des liens.

Pour information, les tombes des anciens combattants ont été nettoyées par une partie du conseil municipal.

M. SAROT :

Signale que le véhicule qui stationne de façon prolongée au 19 route nationale est revenu.

Demande ce qu'est devenu le grattage des routes ? Car problème dans le chemin du côté de la ferme Santain, d'où la nécessité de mettre des cailloux par exemple afin de rendre de nouveau possible le passage.

C. RINGARD argumente ce problème.

R. BOUTELEUX :

Retour sur la commission « festivité »

L'Arbre de Noël est prévu le 18 décembre avec distribution de jouets, boissons, collation et bien sûr venue du Père Noël (96 enfants « recensés »)

Le matin, le passage des motards de Noël est prévu mais cela va dépendre des conditions météorologiques.

Suggestion de panier pour les aînés : Monsieur BOUTELEUX présente un exemple de paniers sans champagne car les bouteilles seront à part.

Le fournisseur Au Pays d'Oc attend le feu vert de la municipalité pour passer commande auprès de ses fournisseurs.

Recensement réalisé pour l'attribution des colis : 64 personnes seules et 28 couples.

La distribution des colis est prévue le samedi 11 décembre.

Concernant le repas des aînés, il est prévu le dimanche 3 avril 2022. La prospection est démarrée auprès des traiteurs et animation musicale.

Les devis des chocolats sont lancés.

Point SISCO : recherche d'une personne pour assurer une surveillance auprès des enfants entre 11h30 et 11h45 et un quart d'heure le soir à Brie (sachant que la personne doit justifier d'une certaine expérience auprès des enfants).

Pour information, il s'agit de la compétence de la mairie de Brie et non pas du SISCO. Les professeures des écoles ne souhaitent pas demander de dérogation à l'académie pour cumul d'activité. C'est pourquoi cette recherche est en cours.

G LEPERE :

Signale une plaque béton endommagée accueillant une chambre téléphonique du côté de Bella Pizza.

P DELAPORTE :

Un contact auprès d'entreprises est en cours concernant les bornes incendies.

Le portillon situé sur la terrasse de la salle polyvalente va prochainement être installé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

A collection of handwritten signatures in blue and black ink. The signatures are scattered across the page. One signature in blue ink at the top right includes the text "Po Poupant" above a crossed-out name. Other signatures are more stylized and less legible.

